

## Une alliance au profit du développement de l'innovation des entreprises

### La Fondation ID+ Lorraine

La **Fondation ID+ Lorraine**, créée par décret du 7 octobre 2021 sous forme d'une fondation de coopération scientifique, a pour but de développer l'excellence scientifique en Lorraine. Elle prend le relais de la Fondation NIT de l'Université de Lorraine en accueillant le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy parmi ses membres fondateurs institutionnels.

La fondation regroupe **17 fondateurs** qui s'unissent dans l'intérêt général du territoire et plus globalement de la société afin de favoriser la réussite pour tous, développer l'esprit d'entreprendre, cultiver l'excellence en recherche et en innovation : l'Université de Lorraine, le CHRU de Nancy, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Metz, la métropole du Grand Nancy, l'ASGA, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, Caloriver, le Cerfav, le **CIRTES**, le CRITT TJFU, Demathieu Bard, Equasens, IHS Project, Solvay, l'UEM et WIG France.

La fondation intervient sur **4 axes** :

- **Société** : Financer des programmes de recherche et formation à travers des chaires, des projets d'excellence ainsi que l'innovation pédagogique
- **Territoire** : Développer l'attractivité et le rayonnement de notre territoire notamment en soutenant l'entrepreneuriat étudiant
- **Social** : Favoriser la réussite de tous les étudiants
- **Santé** : Soutenir la recherche médicale et la qualité des soins

En 2024, la Fondation ID+ Lorraine a collecté **1 895 400 €** grâce au soutien de **plus de 300 donateurs particuliers** et **184 entreprises mécènes**, permettant de soutenir **67 projets, dont 16 chaires**.

### Le CIRTES

**CIRTES SA** est une société labellisée Centre de Ressources Technologiques (CRT) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), située au cœur du bassin industriel de Saint-Dié-des-Vosges depuis 1991.

Le CIRTES est pionnier et leader dans le domaine de la **Fabrication Additive (FA)**, la Fabrication Soustractive (Usinage Avancé) ainsi que des nouvelles technologies numériques pour le Développement Rapide de Produit (DRP), depuis plus de 30 ans.

Le CIRTES mène des missions d'intérêt général en transfert de technologies pour l'intégration de la chaîne numérique du Développement Rapide de Produit dans les entreprises et particulièrement dans les PMI et TPE.

Il mène des travaux de Recherche & Développement de procédés innovants pour l'Usine du Futur, respectueux de l'environnement.

Il développe et applique ses travaux de fabrication additive, à la sauvegarde du patrimoine.

Le CIRTES, à l'origine et au cœur du Pôle VirtuReal, a initié en 2000 l'InSIC (Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception, un GIP avec l'Ecole des Mines de Nancy et l'Institut Mines Télécom (IMT).

**Présentation du CIRTES et de ses travaux par Claude BARLIER, son président fondateur :**

[https://www.youtube.com/watch?v=YLP1vh\\_IqRw](https://www.youtube.com/watch?v=YLP1vh_IqRw)



**Vous souhaitez soutenir le CIRTES ? Votre don donne droit à une réduction d'impôt !**

| Vous êtes assujetti à l'impôt sur les revenus (IR)   | Vous êtes assujetti à l'impôt sur la Fortune (IFI)   | Vous représentez une entreprise  |
|--|--|--|
| Votre don vous fera bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable ( <a href="https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations">https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations</a> ) | Votre don vous fera bénéficier d'une réduction d'impôts de 75 % dans la limite de 50 000 euros ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20074">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20074</a> ) | Votre don vous fera bénéficier d'une réduction d'impôts de :<br>- 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €<br>- 40 % pour la part du don supérieure à 2 000 000 €<br>(plafond de 20 000€ ou 5 pour mille du chiffres d'affaires)<br>( <a href="https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22263">https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22263</a> ) |

**Pour faire un don en ligne :** <https://don.fondation-idplus-lorraine.fr/cirtes> (don en ligne jusqu'à 3 000€, sinon contacter la Fondation ID+ Lorraine pour établir une convention de mécénat : [contact@fondation-idplus-lorraine.fr](mailto:contact@fondation-idplus-lorraine.fr))

La Fondation ID+ Lorraine repose sur des principes philanthropiques essentiels. En soutenant les projets hébergés à la fondation par un don, les entreprises et les particuliers contribuent à des actions d'intérêt général sans attendre de contrepartie directe ou indirecte. Ce geste de **générosité désintéressée**, appelé mécénat, se distingue du sponsoring, parrainage ou prestations qui attendent un retour publicitaire, un service ou un produit en échange de la contribution.

Le don peut prendre plusieurs formes : numéraire (virement, chèque, espèces) ou en nature (matériels, objets d'art, etc.). Le don en compétences, où du personnel est mis à disposition, est également une forme particulière de don en nature. Il est important de souligner que les dons ne peuvent concerner des biens immobiliers, nécessitant un acte notarié.

Ainsi, chaque don à la Fondation ID+ Lorraine représente bien plus qu'un simple geste financier : il incarne un engagement fort pour soutenir des causes vitales sans attendre de bénéfices directs, dans le respect des dispositions légales du mécénat.